

AG extraordinaire de l'UNSS le 6 novembre 2014

Portant sur la modification des statuts de l'UNSS

Le SNEP-FSU entendu sur nombre de ses propositions

Après un hommage rendu par l'AG de l'UNSS à Jacotte Sels, **la ministre de l'EN, venue présider en personne l'AG**, a affiché son attachement à l'EPS et au sport scolaire et a salué l'engagement et le professionnalisme des enseignants d'EPS qu'elle a vivement remerciés. Elle a affiché sa fierté d'être la présidente d'une association qui accompagne l'EN, sport scolaire et Ecole étant indissociables par leurs valeurs communes.

Enfin elle a annoncé que le MEN comptait renforcer les moyens accordés au sport scolaire en 2015 avec une augmentation de la subvention de fonctionnement et une baisse substantielle du coût du contrat pour les REP+ et les LP de l'éducation prioritaire, ce qui va dans le sens des demandes répétées du SNEP-FSU pour redonner du souffle à ces AS qui sont souvent en grandes difficultés financières (*mais nous avons demandé une mesure pour tous les LP*).

La modification des statuts de l'UNSS était le seul point à l'ordre du jour de cette AG extraordinaire. Le SNEP-FSU, en négociation sur ce texte depuis 2 ans maintenant peut se satisfaire des avancées importantes obtenues. Ci-dessous la liste des points essentiels pour lesquels nous avons été intransigeants pour voter en faveur de ce projet de modifications.

- La place confortée du sport scolaire dans le service public d'éducation avec son fonctionnement associatif original.
- L'amélioration de la représentation démocratique dans les instances de l'UNSS des acteurs et partenaires de l'UNSS avec la représentativité syndicale calculée à partir du résultat des élections professionnelles, l'entrée des collectivités territoriales à l'AG et au CA, un siège supplémentaire pour les représentants des parents d'élèves à l'AG et enfin l'entrée des élèves au plan national et régional.
- L'inscription, sous des formulations similaires, des mêmes responsabilités au niveau qui est le leur, pour les directrices et directeurs, et adjoints, des services régionaux et départementaux, ce qui permet d'envisager rapidement le retour de tous les cadres dans le giron de l'EN

Le SNEP-FSU a déposé des amendements⁽¹⁾ de façon à améliorer certains points pendant l'AG:

3 amendements rejetés :

- Les DR et DD siégeant à l'AG doivent être élus par leurs pairs (*et non plus désignés*) : 32 voix CONTRE, 5 Abstentions (dont le Se-UNSA) et 19 POUR (SNEP-FSU, élus des AS, PEEP)
- Au niveau Régional, 3 représentants des 2 syndicats les plus représentatifs au plan académique (*et non pas au plan national*): 36 voix CONTRE (dont le Se-UNSA), 1 Abstention et 19 POUR (SNEP-FSU, élus des AS, PEEP)

- Les DD, DR, et leurs adjoints doivent être, sauf exception, des enseignants d'EPS (*ce qui n'était pas précisé*), fonctionnaires d'Etat : 32 voix CONTRE, 5 Abstentions (dont le Se-UNSA) et 19 POUR (SNEP-FSU et élus des AS)

3 amendements ont été adoptés, dont 2 à l'unanimité : précision du nombre de titulaires et suppléant.es sur les listes régionales des élu.es des AS, et rappel au niveau départemental de l'application des instructions au nom de l'AG.

Le 3^{ème} amendement adopté par 52 voix POUR et 4 CONTRE (le Se-UNSA) demandait pour l'article concernant les DD de préciser qu'ils sont responsables de l'organisation de toutes les manifestations sportives départementales et peuvent émettre un avis sur le recrutement ou sur proposition d'avancement ou de sanction pour les personnels de l'UNSS départementale.

Le texte global des statuts a été voté à l'unanimité moins un vote contre (PEEP). Il doit maintenant être validé par le Conseil d'Etat avant d'être mis en œuvre.

Nathalie FRANCOIS

⁽¹⁾ A retrouver sur ce même site.